



Versailles, le 06/07/2026

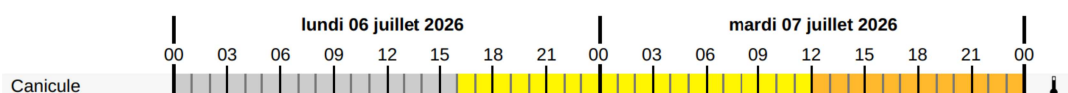
BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Le département des Yvelines va être placé en vigilance **ORANGE** en raison d'un événement de type **CANICULE**. Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation des maires et des services de l'État. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

• Type et période de la vigilance météorologique :

Vigilance **ORANGE CANICULE** à compter du mardi 7 juillet 2026 à 12h.

La France va connaître un épisode de chaleur intense et durable, atteignant un palier mardi et se prolongeant probablement jusqu'en fin de semaine voire au-delà. Cette nouvelle période caniculaire s'ajoute aux précédentes, ce qui la rend davantage éprouvante.



2- Description de la situation météorologique :

Situation actuelle : épisode caniculaire nécessitant une vigilance particulière

Evolution prévue : on attend pour demain une chaleur qui culmine avec des maximales de 32 à 37°C (localement 38°C dans le sud du département). Les minimales sont également en hausse avec 16 à 20°C. Du vent est également prévu avec des rafales à 40 km/h. La masse d'air est très sèche ce qui en fait un risque de feu plus important.

3- Evolution prévisible de la situation :

Pour la journée de mercredi, les maximales seront comprises entre 33° à 36°C et les minimales entre 14 à 20°C. Jeudi et vendredi, persistance des très fortes chaleurs dont les prévisions météorologiques sont à affiner.

4 – Conseils de comportements à destination de la population :

Le préfet demande à la population d'être vigilante aux phénomènes de fortes chaleurs pouvant être particulièrement intense :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour ;
- Continuez à manger normalement ;
- Humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Limitez vos activités physiques et sportives ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Veillez aussi sur les enfants et les personnes en situation de handicap ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

5 – Points de vigilance pour les maires :

- Informer et alerter les structures placées sous votre responsabilité (crèches municipales, établissements scolaires, CCAS etc.) ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), vous pouvez activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;
- Permettre l'accès à des endroits frais et climatisés pour les personnes vulnérables (mairie, salle des fêtes, écoles) ;
- Contacter les personnes vulnérables issues des fichiers des CCAS ;
- Sensibiliser la population (particuliers, professionnels, services administratifs et techniques,...) à l'identification des personnes vulnérables isolées, en particulier les personnes âgées, et inciter à aller vers ces personnes ;
- Prendre impérativement contact avec tous les organisateurs des manifestations culturelles et sportives organisées sur votre commune pour la mise en œuvre de mesures adaptées face à l'événement météorologique ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées.

6 – Se tenir informé :

- De l'évolution du niveau de vigilance : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- 1- Des conseils de comportements : <http://www.sante.gouv.fr/>
- 2- Des informations officielles : <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>